

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

N° CL520

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hadizadeh, M. Vicot, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle,
M. Houlié, Mme Karamanli, M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. William et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
